

Questions orales

Comment le premier ministre peut-il fonder son argumentation sur le fait que la résolution dont la Chambre est saisie est hypothétique quand, en réalité, le gouvernement a refusé d'approuver les propositions qui ont été faites au comité pour modifier la démarche ou la formule d'amendement? Le gouvernement a proposé la motion de clôture pour faire adopter cette résolution dans son état actuel . . .

Une voix: Avec l'appui d'Ed Broadbent.

M. McGrath: . . . avec l'appui passif du chef du NPD qui a subi une sorte de métamorphose et s'est transformé en chiffre molle.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est doit poser sa question sur-le-champ. Je l'invite vivement à se conformer à ce que je lui demande de faire.

M. McGrath: Merci, madame le Président. J'ai du mal à me dominer. Voici ce qu'indiquait le jugement unanime de la Cour d'appel de Terre-Neuve que l'on peut opposer à la déclaration d'un seul juge du Manitoba . . .

Des voix: Règlement!

M. McGrath: On a permis au premier ministre de faire une citation.

Le partage des pouvoirs prescrit dans la constitution n'accorde au gouvernement fédéral aucune autorité sur l'autonomie provinciale dans les domaines qui sont de la compétence législative des provinces. Par conséquent, toute requête présentée au Parlement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et visant à changer des aspects aussi fondamentaux de la constitution n'est recevable que si les provinces ont consenti auxdits changements.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pense-t-il réellement que je peux lui permettre de continuer après une telle entrée en matière? Je dois l'interrompre et ne peux lui permettre de poser sa question. Il me faut céder la parole à des représentants du NPD qui doivent pouvoir disposer du temps qui leur est imparti.

M. Trudeau: Madame le Président . . .

Mme le Président: Le député de Kamloops-Shuswap.

* * *

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE**LES ABUS DU PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question ne concerne pas la constitution. Elle s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est au sujet du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Je serais étonné qu'il y ait un seul député à la Chambre auprès duquel ses électeurs n'aient pas fait de démarches à propos du PITRC et du fait qu'un certain nombre de sociétés sans scrupules en abusent grandement un peu partout au Canada et qu'elles escroquent non seulement le

gouvernement du Canada mais aussi les particuliers, et, indirectement, le contribuable canadien.

Quelles mesures le ministre prend-il pour mettre fin à ces méthodes et à ces techniques frauduleuses qu'on utilise présentement d'un bout à l'autre du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois dire au député qu'il s'agit en effet là d'une question qui m'a causé énormément de souci l'an dernier. La très grande majorité des entrepreneurs dans ce domaine font un travail honnête et équitable pour les citoyens et le gouvernement du pays. Malheureusement, il semblerait que certains individus ont abusé du système, et dans chacun des cas signalés, il y a eu enquête. Des poursuites seront intentées, au besoin.

Cependant, pour ce qui est de la question générale que le député a soulevée, nous n'en avons pas moins décidé d'instaurer un régime d'accréditation à l'intention des entrepreneurs. Ce régime d'accréditation garantira que les gens qui travaillent dans ce domaine sont compétents et satisfont aux normes exigées. Un pourcentage élevé d'entrepreneurs ont déjà accepté ce régime et ont reçu cette accréditation. Tous les autres devront satisfaire à cette condition l'automne prochain. On travaille présentement à ce régime. Nous surveillons la situation de très près car elle suscite des inquiétudes, et je remercie mon honorable collègue d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS AU PROGRAMME D'ACCREDITATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'apprécie la mesure qu'entend prendre le ministre. Cependant, ce plan n'entrera malheureusement pas en vigueur avant l'été, voire même à l'automne. Dans l'intervalle, ces activités frauduleuses se poursuivent.

Le ministre voudrait-il envisager d'améliorer le système d'inspection en tirant parti de l'infrastructure municipale en place on peut-être même en invitant les associations locales plutôt que de nombreuses petites entreprises à participer à ce programme de sorte que la main-d'œuvre employée soit de la main-d'œuvre locale, que les abus soient réduits au minimum et que les fonds demeurent dans les localités visées? Je pense que cela fait une mauvaise réputation à de nombreuses petites entreprises du pays et essentiellement aux petits industriels.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, si vous me permettez de répondre, le programme qu'a décrit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fonctionne en collaboration avec l'Office des normes fédérales du Canada, qui doit me faire rapport. Nous avons signé avec la Légion royale canadienne un contrat en vue d'accomplir précisément la tâche dont le député a parlé. La Légion royale canadienne examine et vérifie maintenant la compétence des entrepreneurs indépendants au niveau local.